

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU LUNDI 17 MAI 2021 A 20H00**

Le lundi dix-sept mai deux mille vingt et un, à vingt heures, s'est réuni le Conseil de Communauté Haute Sarthe Alpes Mancelles à Fyé, légalement convoqué, sous la Présidence de M. Philippe MARTIN, Président de la Communauté de Communes.

M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance :

M. COSSON Frédéric est désigné secrétaire de séance.

Appel

Membres titulaires présents : Mesdames et Messieurs ASSIER Denis, AUBERT Joël, BOREE Patrick, BOUQUET Stéphanie, BRETON Jean-Louis, CALLUAUD Nicole, CANTILLON Francis, CHAUDEMANCHE Guy, CHERON Claude, CHESNEAU Pascal (arrivée au 2^{ème} rapport), CLEMENT Jean-Louis, COSSON Frédéric, COURNE Alain, DELPIERRE Pascal, DENIEUL Frédéric, DUBOIS-SCHMITT Agnès, DUVAL Lea, EVETTE Gérard, FRILEUX Anthony, GERARD Yves, GESLIN Bruno (arrivée au 3^{ème} rapport), GODET Christophe (départ après la délibération 097), GOYER Patrick, GOYER-THIERRY Fabrice, GRAFFIN Michel, GUIARD Sandrine, LABRETTE-MENAGER Fabienne, LATA CZ Nicolas, LATOUCHE Jean-Louis, LE COCGUEN Sébastien, LEVESQUE Marcel, MARTIN Michel, MARTIN Philippe, MONNIER Pascal, PALMAS Patrick, PAVARD Georges, RALLU Philippe, RAMOND Stéphane, REIGNIER Armelle, SANGLEBOEUF Maryline, TRONCHET Sébastien.

Absents-excuses : Mesdames et Messieurs

CASTEL Claude, excusé, n'est pas suppléé, ni représenté,
DROUIN Jean-Louis, excusé, a donné pouvoir à Mme REIGNIER Armelle,
FRIMONT Jean-Pierre, excusé, n'est pas représenté,
GALLOU Jacky, excusé, a donné pouvoir à M. GRAFFIN Michel,
GUYON Marie-France, excusée, est suppléée par M. LOUBEAU Joël,
LECONTE Odile, excusée, n'est pas représentée,
LEDOUX Jean, excusé, n'est pas suppléé, ni représenté,
LEPINETTE Francis, excusé, n'est pas suppléé, ni représenté,
MENON Claudine, excusée, a donné pouvoir à M. COURNE Alain,
NAVEAU Julie, excusée, n'est pas représentée,
OLIVIER Sandrine, excusée, n'est pas représentée,
RAGOT Jean-Marc, excusé, n'est pas suppléé, ni représenté,
RUEL Christian, excusé, a donné pouvoir à M. LEVESQUE Marcel,
TESSIER Jean-Luc, excusé, n'est pas suppléé, ni représenté,
VIEILLEPEAU Gérard, excusé, est suppléé par Mme GAUGAIN Anne-Sophie.

Date de convocation :

10 mai 2021

Envoi le 10 mai 2021

Affichage le 10 mai 2021

Présents : 41

Date de publication :

25 mai 2021

Absents : 15

dont suppléés : 2

dont représentés : 4

Nombre de membres

en exercice : 56

Adoption des procès-verbaux des séances du conseil communautaire du 22 mars et 12 avril 2021 :

Adoptés à l'unanimité.

Adoption de l'ordre du jour :

FINANCES

Budget principal 2021 - Décision modificative n°1 - opération pour compte de tiers (Commune de Fresnay-sur-Sarthe - travaux rue Auguste Cheminais dans le cadre du projet de la rue Hatton)

Remboursement de l'emprunt relatif au bâtiment des Grandes Mazures suite à la vente à l'Atelier du Bois des Alpes Mancelles

AFFAIRES GENERALES

Point sur le projet de territoire - information

Vente d'une partie de la parcelle ZB 248 à la Hutte à M. et Mme ROYER

Signature d'un contrat de location de terrain avec l'association des mini-bolides

Entretien des espaces verts à la Bassesse - refacturation à Semental

FRANCE SERVICES

Information sur le déploiement des conseillers numériques

PERSONNEL

Modification du tableau des effectifs (emplois saisonniers)

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Syndicat mixte du PAID à Maresché - convention de reversement de fiscalité

Syndicat mixte du PAID à Maresché - modification de statuts (changement de siège)

TOURISME

La Vélobuissonnière - projet d'aire d'arrêt au Domaine du Gasseau

Vente d'un ordinateur portable à Mme Dominique CHEVALLIER

Modification d'un membre de la CCHSAM au sein du CA de l'office de tourisme

Location de la salle d'exposition du Gasseau (bâtiment D - R+1)

DECHETS

Adhésion à un groupement de commande relatif au marché de transfert et traitement des ordures ménagères résiduelles avec la 4 CPS - désignation des membres du comité de pilotage

Déchetterie de Beaumont-sur-Sarthe - réseau unitaire - passage d'une canalisation pour eaux pluviales et assainissement sur un terrain appartenant à la Commune - acte de servitude

REOM - effacement de dettes

QUESTIONS ORALES ET INFORMATIONS DIVERSES

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

FINANCES

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL

DELIBERATION N°2021-05-17/086

Rapporteur : M. Philippe MARTIN

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2020-02-03/005 du 03 février 2020,

La Communauté de Communes a réalisé et payé des travaux de réseaux d'eaux pluviales pour le compte de la Commune de Fresnay dans le cadre des travaux de viabilisation de terrain pour la construction de 15 logements sociaux rue Hatton à Fresnay-sur-Sarthe.

Un titre de 5 080 € a été émis sur l'exercice 2020 conformément à la délibération précitée ; la Commune a remboursé la somme due.

Toutefois, le comptable public demande aujourd'hui à ce que cette opération soit comptabilisée en opération pour compte de tiers et cela nécessite de passer des écritures spécifiques et d'ouvrir les crédits correspondants au BP 2021 de la façon suivante :

Dépense – compte 458101 :	+ 5 080 €
Dépense – compte 673 :	+ 5 080 €
Recette – compte 458201 :	+ 5 080 €
Recettes – compte 773 :	+ 5 080 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise la décision modificative telle que présentée ci-dessus ;
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 45

dont pour : 45

dont contre : 0

dont abstentions : 0

Arrivée de M. Pascal CHESNEAU.

OBJET : REMBOURSEMENT EMPRUNT AU CREDIT MUTUEL SUITE VENTE BATIMENT DES GRANDES MAZURES A SAINT-VICTEUR

DELIBERATION N°2021-05-17/087

Rapporteur : M. Philippe MARTIN

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2020-11-09/131 du 09 novembre 2020 autorisant la vente du bâtiment des Grandes Mazures situé à Saint-Victeur à l'Atelier du Bois des Alpes Mancelles au prix de 60 000 € net vendeur,

Il convient de rembourser au Crédit Mutuel le capital restant dû de l'emprunt réalisé pour cette opération auquel s'ajoute l'indemnité de remboursement anticipé (référence prêt 383/60869805) soit 48 190.03 € en plus de l'échéance prévue au 15/06/2021 de 2 063.93 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le remboursement de l'emprunt dans les conditions prévues ci-dessus ; les crédits ayant été prévus au budget primitif 2021 ;
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 46
dont pour : 46
dont contre : 0
dont abstentions : 0

AFFAIRES GENERALES

Arrivée de M. Bruno GESLIN.

INFORMATION SUR LE PROJET DE TERRITOIRE ET LE CRTE

M. Yves GERARD prend la parole et rappelle que le Projet de Territoire est engagé depuis le début d'année ; il doit se terminer fin 2021 au plus tard.

Il présente l'avancement de cette démarche et explique que la phase de diagnostic partagé se termine selon le calendrier prévu :

- Les commissions thématiques ont travaillé, chacune dans leur domaine,
- Le concours des services internes de la CCHSAM a permis de travailler à la définition des forces et faiblesses du territoire ainsi qu'à l'identification des moyens d'agir,
- Les communes ont été sollicitées afin d'identifier les actions intercommunales ayant un impact sur la vie de leurs administrés, les points d'amélioration et les projets communaux à faire connaître. A ce jour 15 communes ont répondu,
- Le groupe de travail mixte réunira les partenaires pour partager ce diagnostic et définir les enjeux partagés le mercredi 19 Mai,
- Une réunion du bureau, le 31 mai, permettra de définir les axes prioritaires et les objectifs,
- Un retour sera fait aux différentes commissions courant juin,
- Une présentation générale en conférence des Maires est programmée début juillet (date à définir).

Il détaille que la communication, la mobilité, l'adaptation des services et l'innovation constituent les leviers identifiés pour rendre le territoire attractif pour de nouveaux habitants et entrepreneurs et pour maintenir la qualité de vie des habitants.

M. GERARD adresse ses remerciements à l'ensemble des élus pour leurs participations actives.

Il conclut en expliquant que ce Projet de Territoire va également alimenter le CRTE pour lequel la Préfecture attend une présentation pour le 3 juin et ajoute que sans Projet de Territoire l'ensemble des dotations sera difficile à obtenir.

Il est important que les communes retournent leurs éléments liés au Projet de Territoire d'ici le 21 Mai ainsi que les fiches action CRTE.

M. le Président pense que le dossier du Contrat de Relance et de Transition Ecologique avance beaucoup trop rapidement, de fait il n'est pas tenu compte des élus qui travaillent dans les communes. Il l'a fait savoir au Préfet et à la sous-Préfète.

Les services de l'Etat sont en difficulté car ils ne disposent pas de toutes les infos du ministère.

M. le Président précise que le CRTE n'apportera pas de financements supplémentaires mais que cela fait partie du plan de relance et qu'il vise à regrouper les démarches contractuelles existantes.

Ce contrat doit être signé d'ici au 30 juin 2021. Cela est irréalisable puisqu'un temps de concertation et de réflexion est nécessaire ; la Cdc doit toutefois rendre une ébauche pour le 03 Juin à la sous-Préfecture.

Pour cela des fiches actions sont à compléter par les communes au sujet des actions réalisées en 2020/2021 ainsi que des fiches projets pour les projets envisagés sur la période 2022/2026.

Il s'agit d'un document de base qui restera évolutif. Cependant, M. le Président souligne qu'il est important pour chaque commune d'inscrire ses dossiers car l'Etat va se baser sur ce document pour étudier les demandes de financement futures.

Il poursuit en précisant que ce CRTE intervient dans les domaines de la transition énergétique, de la démographie, du numérique, du développement économique...

Une aide de l'ANCT a été accordée à la Cdc pour les parties diagnostic, médiation et élaboration.
Le CD72 réfléchit à une mutualisation au niveau de la Sarthe afin de mettre en place une Plateforme territoriale de rénovation énergétique avec plusieurs niveaux d'intervention.

Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER s'interroge sur la manière dont l'Etat va se déployer entre PVD, PTRE, CRTE... Il y a un seul interlocuteur au niveau de la Préfecture et il est déjà difficile à joindre. Elle pense que l'Etat souhaite faire des choses mais qu'il ne peut se substituer aux collectivités.

M. le Président répond que l'Etat a décliné ses objectifs et qu'il attend leur concrétisation au travers des projets communaux et intercommunaux.

OBJET : VENTE PARTIE PARCELLE ZB 248 LA HUTTE – FRESNAY-SUR-SARTHE (SAINT-GERMAIN-SUR-SARTHE) A M. ET MME ROYER

M. Jean-Louis CLEMENT précise à l'assemblée qu'à l'origine cette parcelle a été acquise pour l'installation du Rucher du Moulin. Le terrain non utilisé est à ce jour laissé à l'abandon et les propriétaires d'une parcelle voisine ont sollicité plusieurs fois son acquisition.

Cette parcelle ne présente pas d'intérêt économique. Il s'agit d'un terrain d'agrément ; classé en zone N.

Mme LABRETTE-MENAGER souhaite s'assurer que les acquéreurs sont bien informés que ce terrain n'est pas constructible.

DELIBERATION N°2021-05-17/088

Rapporteur : M. Jean-Louis CLEMENT

La Communauté de Communes est propriétaire d'une parcelle cadastrée ZB 248 d'une surface de 10 305 m² située à la Hutte sur la Commune de Fresnay-sur-Sarthe (Saint-Germain-sur-Sarthe) dont une partie est louée à l'association des mini-bolides.

M. et Mme ROYER ont proposé d'acquérir une partie de cette parcelle voisine de leur propriété.

Un bornage sera réalisé afin de conserver la partie dédiée à l'association (environ 30m*60m).

Un accord a été trouvé sur le prix de 0.54 € par m². Les frais d'acte et de bornage seront à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise la vente d'une partie de la parcelle ZB 248 à M. et Mme ROYER au prix de 0.54 € le mètre carré ; les frais d'acte et de bornage seront à la charge des acquéreurs ;
- Confie la réalisation de l'acte de vente à Me TERMEAU, notaire à Fresnay-sur-Sarthe ;
- Confie à Me TERMEAU le transfert de propriété de la Cdc des Alpes Mancelles à la Cdc Haute Sarthe Alpes Mancelles suite à la fusion intervenue le 1er janvier 2017 dont les frais seront pris en charge par la CCHSAM ;
- Autorise le Président à signer les actes et tous documents s'y rapportant.

Votants : 47

dont pour : 47

dont contre : 0

dont abstentions : 0

OBJET : LOCATION TERRAIN A LA HUTTE – ASSOCIATION DES MINI BOLIDES

DELIBERATION N°2021-05-17/089

Rapporteur : M. Jean-Louis CLEMENT

La Communauté de Communes loue depuis 2015 une partie de la parcelle cadastrée ZB 248 située à la Hutte sur la Commune de Fresnay-sur-Sarthe (Saint-Germain-sur-Sarthe) à l'association des mini-bolides club de l'Ouest.

Il convient de renouveler le contrat de location qui est arrivée à son terme ; il est proposé de signer un nouveau contrat pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 30 avril 2027.

M. le Président précise les termes de la location :

- La location est consentie pour l'activité définie ci-après : entraînements et compétitions. L'usage du terrain est strictement réservé à l'activité déclarée de l'association : Il est interdit aux utilisateurs de faire des lieux un usage autre qui ne correspondrait pas à l'objet de la location ou à la destination des lieux ;
- L'association s'engage à n'utiliser que des modèles réduits de voitures électriques ;
- L'aménagement du terrain est à la charge de l'association. A la fin de la location, le terrain devra être restitué dans son état initial ;
- L'association a pour projet d'investir dans le raccordement au réseau électrique de son infrastructure pour éviter l'utilisation de groupe électrogène et de rester dans l'objectif de réduire les nuisances sonores et l'impact écologique. Tous les frais liés à ce raccordement et à son fonctionnement seront à la charge de l'association.
- La location du terrain est consentie moyennant une redevance annuelle de 200 €.
- Le contrat peut être résilié à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de six mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le renouvellement du contrat de location du terrain aux conditions ci-dessus ;
- Autorise le Président à signer le contrat et tous documents s'y rapportant.

Votants : 47

dont pour : 47

dont contre : 0

dont abstentions : 0

OBJET : ENTRETIEN ESPACES VERTS SITE BASSESSE A SAINT-OUEN-DE-MIMBRE - FACTURATION A SEMENTAL

M. CLEMENT précise que le règlement de la facture émise par Etudes et Chantiers pour l'entretien des espaces extérieurs sera réglée par la Communauté de communes et que Semental remboursera la somme en question.

Il ajoute qu'un courrier sera adressé à Semental et Etudes et Chantiers afin que cela ne se reproduise pas l'an prochain. Semental devra faire appel à une entreprise directement puisque qu'Etudes et Chantiers ne peut facturer ses prestations à des privés.

DELIBERATION N°2021-05-17/090

Rapporteur : M. Jean-Louis CLEMENT

L'entretien des espaces extérieurs du site de la Bassesse lié à la location des bâtiments principaux du site par l'entreprise SEMENTAL a été réalisé début 2021 et pris en charge par la Communauté de Communes ; il convient de se faire rembourser par cette société qui conformément au bail signé doit prendre à sa charge l'entretien de ses espaces extérieurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le Président à émettre un titre de 750 € à l'encontre de SEMENTAL et à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 47

dont pour : 47

dont contre : 0

dont abstentions : 0

FRANCE SERVICES

Mme Stéphanie Bouquet explique aux élus présents que le Conseil Départemental de la Sarthe va recruter 15 Conseillers Numériques ; un est prévu pour être affecté au territoire de la CCHSAM.

Ces postes seront financés entièrement par le CD72 via l'Etat (charges de personnel, matériel, téléphone...).

Un travail est effectué en amont de l'accueil par Mmes POISSON et MET-PEROI puisque cela concerne l'espace France Services. Les missions de cet agent viendront en complémentarité et renfort de l'existant. L'accueil du Conseiller Numérique est prévu à l'automne, après formation préalable ; les candidats doivent s'inscrire sur conseillernumerique.gouv.fr.

Mme BOUQUET ajoute qu'une enquête est prévue en direction des mairies, associations... afin de cibler les missions potentielles du poste. Cela sera ensuite soumis au CD72.

Elle informe enfin qu'une réunion en Visio est prévue les 22 et 24 juin prochains ; une feuille circule pour l'inscription ; un mail sera envoyé à ce sujet.

M. Jean-Louis CLEMENT demande à qui sera versée l'aide de 50 000 € prévue.

Mme BOUQUET lui indique que les 25 000 € versés par l'Etat sur 2 ans iront au CD72.

PERSONNEL

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – POSTES NON PERMANENTS

DELIBERATION N°2021-05-17/091

Rapporteur : M. Philippe MARTIN

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment son article 3,

Il convient de modifier le tableau des effectifs afin de faire la distinction pour les postes non permanents entre :

- l'accroissement temporaire d'activité (article 3 I 1°) : à durée déterminée pour une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois ;
- L'accroissement saisonnier d'activité (article 3 I 2°) : à durée déterminée pour une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs ;

TABLEAU DES EFFECTIFS CCHSAM
EMPLOIS PERMANENTS
17 mai 2021

Référence poste	Date d'effet	Références délibération	Grade	Catégorie	Durée hebdomadaire en centièmes	Missions pour information	Poste		
							Statut	Temps de travail	Observation
Filière administrative									
ADM 3	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Attaché	A	25H00	Responsable pôle technique - environnement	Titulaire	100%	
ADM 5	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	35H00	Responsable service comptabilité	Titulaire	100%	
ADM 6	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	35H00		Titulaire	100%	Agent en disponibilité
ADM 7	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	35H00	Gestion comptable des ordures ménagères	Titulaire	100%	
ADM 10	1 ^{er} janvier 2017 03 février 2020	2017-03-13 - 67	Adjoint administratif territorial	C	35H00	Coordonnateur CDS Alpes Mancelles + secrétaire EMDT	Titulaire	100%	
ADM 12	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	35H00	Assistante de direction	Titulaire	80%	
ADM 13	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Adjoint administratif territorial	C	28H00	Secrétaire médicale	Titulaire	100%	
ADM 14	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Adjoint administratif territorial	C	28H00	Secrétaire médicale	Titulaire Contractuel	100%	
ADM 18	13 novembre 2017	2017-13-11-242	Attaché territorial	A		Animateur conseil de développement	Titulaire		activité accessoire - non pourvu
ADM 19	19 février 2018	2018-19-02-032	Adjoint administratif territorial	C	35H00	Renfort des services d'accueil et du pôle administratif	Titulaire Contractuel	100%	
ADM 20	9 avril 2018	2018-04-09-065	Rédacteur	B	35H00	Gestion administrative et comptable de l'Ecole de Musique et de Danse / Communication	Titulaire	100%	
ADM 21	9 avril 2018	2018-04-09-065	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	35H00	Gestion administrative et comptable et SPANC	Titulaire	100%	
ADM 23	9 avril 2018	2018-04-09-065	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	20H00	Agent comptable	Titulaire	100%	Agent mis à disposition Centre Social Beaumont
ADM 24	17 décembre 2018	2018-12-17-179	Attaché territorial principal	A	35H00	Responsable administratif et financier	Titulaire Contractuel	100%	
ADM 25	17 décembre 2018	2018-12-17-179	Attaché hors classe	A	35H00	Marchés publics / Ressources humaines	Titulaire	100%	
ADM 28	8 juillet 2019	2019-07-08-085	Adjoint administratif	C	25H00	Secrétaire médicale	Titulaire Contractuel	100%	
ADM 29	8 juillet 2019	2019-07-08-085	Adjoint principal 1 ^{ère} classe	C	25H00	Secrétaire médicale	Titulaire Contractuel	100%	
ADM 31	14/10/2019 03/02/2020	2019-10-14-115 2020-02-03	Adjoint administratif	C	35H00 28H00	Chargé d'accueil et gestion administrative service déchets	Titulaire Contractuel	100%	
ADM 32	3 février 2020	2020-02-03-004	Adjoint administratif	C	17H30	Chargé accueil Espace France Service	Titulaire	100%	
ADM 33	3 février 2020	2020-02-03	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	25H00	Secrétaire médicale	Titulaire	100%	
ADM 34	28 septembre 2020	2020-09-28/106	Attaché territorial	A	35H00	Adjoint au RAF en charge projet territoire - CTG - économie et tourisme	Contractuel	100%	
ADM 36	1 février 2021	2021-01-02-017	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	35H00	Chargé archives et suivi logistique du patrimoine	Titulaire	100%	poste ouvert pour changement de filière d'un agent
ADM 37	22 mars 2021		Attaché Rédacteur Rédacteur principal 2 ^{ème} classe Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	A/B	35H00	Responsable service du personnel et RH	Titulaire Contractuel	100%	
Filière animation									
ANIM 1	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Animateur principal 1 ^{ère} classe	B	35H00		Titulaire	100%	poste qui sera supprimé à la suite du changement de filière de l'agent
ANIM 2	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Animateur territorial	B	35H00	Animation Cyberbase / communication	Titulaire Contractuel	100%	non pourvu
ANIM 3	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Adjoint territorial d'animation	C	35H00		Titulaire	100%	Agent en disponibilité
Filière médicale									
MED 1	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Médecin généraliste	A	25H00	Médecin	Titulaire Contractuel	100%	non pourvu
MED 2	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Médecin généraliste	A	17h50	Médecin	Titulaire Contractuel	100%	non pourvu
MED 3	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Médecin généraliste	A	15H00	Médecin	Titulaire Contractuel	100%	
MED 4	11 septembre 2017	2017-09-11-215	Médecin généraliste	A	35H00	Médecin	Titulaire contractuel	100%	non pourvu
MED 5	9 juillet 2018	2017-09-11-215	Médecin généraliste	A	30H00	Médecin	Titulaire contractuel	100%	
MED 6	8 juillet 2019	2019-07-08-085	Médecin généraliste	A	35H00	Médecin	Titulaire Contractuel	100%	
Filière technique									
TECH 1	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	35H00	Chargé de mission voirie / bâtiments	Titulaire	100%	
TECH 2	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	35H00	Chargé de mission SPANC / voirie	Titulaire	100%	non pourvu
TECH 4	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	35H00		Titulaire	100%	non pourvu
TECH 6	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Adjoint technique territorial	C	35H00	Agent de déchetterie	Titulaire	100%	
TECH 7	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Adjoint technique territorial	C	35H00	Agent de déchetterie	Titulaire	100%	
TECH 8	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Adjoint technique territorial	C	35H00	Agent polyvalent	Titulaire	100%	
TECH 9	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Adjoint technique territorial	C	2H00	Agent d'entretien	Titulaire	100%	
TECH 10	13 novembre 2017	2017-11-13-242	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	35H00	Chargé de mission SPANC / voirie	Titulaire	100%	
TECH 11	13 novembre 2017	2017-11-13-242	Adjoint technique	C	35H00	Jardinier Domaine du Gasseau	Titulaire Contractuel	100%	
TECH 12	13 novembre 2017	2017-11-13-242	Adjoint technique	C	17h50	Agent de déchetterie	Titulaire Contractuel	100%	
TECH 13	17 décembre 2018	2018-12-17-179	Technicien	B	35H00	Responsable service technique	Titulaire	100%	non pourvu
TECH 14	17 décembre 2018	2018-12-17-179	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	35H00	Agent polyvalent	Titulaire	100%	
TECH 15	28 janvier 2019	2018-01-28/009	Adjoint technique	C	35H00	Agent entretien bâtiments + piscines	Titulaire Contractuel	100%	pourvu jusqu'au 30 septembre 2020
TECH 16	14 octobre 2019	2021-01-02-017	Technicien	B	35H00	Chargé de mission déchets	Contractuel	100%	
TECH 17	3 février 2020	2021-01-02-017	Agent de maîtrise principal Agent de maîtrise	C	35H00	Responsable service technique	Titulaire Contractuel	100%	
TECH 18	1 février 2021	2021-01-02-017	Adjoint technique	C	35H00	Agent polyvalent à prédominance déchetterie	Titulaire	100%	poste ouvert en vue de la nomination d'un contractuel déjà présent dans les services
TECH 19	22 mars 2021	2021-22-03-072	Adjoint technique	C	35H00	Agent polyvalent à prédominance déchetterie	Titulaire	100%	poste ouvert en vue de la nomination d'un contractuel déjà présent dans les services
Filière sociale et médico-sociale									
SOC 1	17/12/2018 03/02/2020	2018-12-17-179 2020-02-03-004	Assistant socio-éducatif	A	31H00 35H00	Responsable Espace France Service	Titulaire Contractuel	100%	
SOC 2	28 septembre 2020	2020-09-28/106	Assistant socio-éducatif 2 ^{ème} classe Assistant socio-éducatif 1 ^{ère} classe	A	35H00	DGA CTG / économie et tourisme	Titulaire Contractuel	100%	à pourvoir

Filière culturelle									
CULT 1	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Professeur d'enseignement artistique classe normale	A	16h00	Formation musicale - intervention en milieu scolaire - chorale et ensembles guitare	Titulaire	100%	
CULT 3	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	20h00	Formation musicale - intervention en milieu scolaire	Titulaire	100%	
CULT 4	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	06h00	Professeur violon et violon alto	Titulaire Contractuel	100%	
CULT 5	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	09h00	Professeur de danse	Titulaire Contractuel	100%	
CULT 6	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	08h75	Professeur de chant - chorale	Titulaire Contractuel	100%	
CULT 8	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	05h00	Professeur de chant - chœur féminin	Titulaire Contractuel	100%	
CULT 9	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	03h75	Professeur de violoncelle - orchestre cordes junior	Titulaire Contractuel	100%	
CULT 11	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	03h00	Professeur de guitare	Titulaire Contractuel	100%	
CULT 12	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	04h50	Professeur de théâtre	Titulaire Contractuel	100%	
CULT 14	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	11h00	Guitare - guitares électriques - musiques amplifiées	Titulaire Contractuel	100%	
CULT 15	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	10h00	Batterie - percussions	Titulaire Contractuel	100%	disponibilité
CULT 16	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	07h00	Flûte traversière - orchestre harmonie junior	Titulaire Contractuel	100%	
CULT 17	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	03h00	Saxophone - classe impro jazz	Titulaire Contractuel	100%	
CULT 19	9 juillet 2018	2018-07-09-115	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	15h00	Professeur de piano	Titulaire Contractuel	100%	
CULT 20	9 juillet 2018	2018-07-09-115	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	04h75	Professeur de trombone et de tuba - brass band	Titulaire Contractuel	100%	
CULT 21	9 juillet 2018	2018-07-09-115	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	05h50	Professeur de flûte traversière	Titulaire Contractuel	100%	
CULT 22	9 juillet 2018	2018-07-09-115	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	02h30	Professeur de flûte traversière	Contractuel	100%	
CULT 23	9 juillet 2018	2018-07-09-115	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	06h00	Professeur de piano	Contractuel	100%	
CULT 24	9 juillet 2018	2018-07-09-115	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	02h00	Professeur chorale	Contractuel	100%	
CULT 25	9 juillet 2018	2018-07-09-115	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	04h30	Professeur saxophone	Contractuel	100%	
CULT 26	9 juillet 2018	2018-07-09-115	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	06h00	Professeur de violon - orchestre cordes junior	Contractuel	100%	
CULT 27	9 juillet 2018	2018-07-09-115	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	06h30	Professeur de guitare	Contractuel	100%	
CULT 29	9 juillet 2018	2018-07-09-115	Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe	B	01h00	Coodonnateur de direction école de Beaumont	Titulaire	100%	
CULT 30	20 mai 2019	2019-05-20-070	Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe	B	10h30	Professeur de percussion batterie	Titulaire	100%	
CULT 31	20 mai 2019	2019-05-20-070	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	02h30	Professeur de clarinette	Titulaire	100%	
CULT 32	20 mai 2019	2019-05-20-070	Assistant d'enseignement artistique 2 ^{ème} classe	B	05h30	Professeur intervention en milieu scolaire	Contractuel	100%	
CULT 33	3 février 2020	2020-03-02-010	Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	16h00	Directeur de l'Ecole de Musique Danse Théâtre	Titulaire	100%	
EMPLOIS NON PERMANENTS									
17 mai 2021									
Accroissement temporaire d'activité (ATA) ou Accroissement saisonnier d'activité (ASA)									
ASA 1	28 janvier 2019	2019-01-28-010	Adjoint administratif 1er échelon	C	35h00	Accueil boutique Domaine du Gasseau			
ASA 2	28 janvier 2019	2019-01-28-010	Adjoint technique 1er échelon	C	35h00	Agent technique polyvalent Domaine du Gasseau			
ASA 3	28 janvier 2019	2019-01-28-010	Educateur des APS 4ème échelon	B	35h00	Maître Nageur Sauveteur Beaumont-Sur Sarthe			
ASA 4	28 janvier 2019	2019-01-28-010	Educateur des APS 4ème échelon	B	35h00	Maître Nageur Sauveteur Fresnay Sur Sarthe			
ASA 5	28 janvier 2019	2019-01-28-010	Educateur des APS 1er échelon	B		Maître Nageur Sauveteur sur décompte horaire			
ASA 6	28 janvier 2019	2019-01-28-010	Adjoint administratif 1er échelon	C		Régisseur piscine de Beaumont sur Sarthe sur décompte horaire			
ASA 7	28 janvier 2019	2019-01-28-010	Adjoint administratif 1er échelon	C		Régisseur piscine de Fresnaysur Sarthe sur décompte horaire			
ASA 8	28 janvier 2019	2019-01-28-010	Adjoint technique 1er échelon	C	17h30	Entretien des bassins des piscines communautaires			
ASA 9 à ASA 21	28 janvier 2019	2019-01-28-010	Adjoint technique 1er échelon	C		Entretien des piscines communautaires selon décompte horaire			
ASA 25	17 février 2020	2020-02-17-044	Adjoint administratif	C	35h00	Agent d'accueil boutique Domaine du Gasseau			
ATA 26	31 août 2020	2020-08-31-068	Adjoint technique	C	35h00	Agent technique polyvalent dominante gardien de déchetterie			
ATA 27	31 août 2020	2020-08-31-068	Adjoint technique	C	35h00	Agent technique polyvalent dominante gardien de déchetterie			
ATA 28	1 février 2021	2021-01-02-017	Adjoint administratif	C	25h00	Secrétaire médicale			
ATA 29	1 février 2021	2021-01-02-017	Taux horaire		8h00	Chargé de mission site internet et communication selon décompte horaire			

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide le tableau des effectifs à compter de ce jour ;
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Voteants : 47
dont pour : 47
dont contre : 0
dont abstentions : 0

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

OBJET : SIGNATURE CONVENTION AVEC SYNDICAT MIXTE DU PAID - REVERSEMENT DE FISCALITE

DELIBERATION N°2021-05-17/092

Rapporteur : M. Philippe RALLU

Le Président du Syndicat mixte pour la promotion et l'aménagement du parc d'activité d'intérêt départemental de Maresché par courrier du 12 avril 2021 rappelle que les statuts du syndicat prévoient le reversement au PAID de la fiscalité professionnelle perçue sur ce secteur par la Commune de Maresché et la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles.

Ces ressources permettraient au Syndicat de financer une partie des charges de fonctionnement et de contribuer à terme au financement des investissements nécessaires au PAID.

Il est donc proposé de signer une convention qui prévoit et autorise le reversement chaque année au profit du syndicat mixte du PAID des produits de fiscalité professionnelle (CFE, CVAE, TASCOT et IFR) ainsi que la part intercommunale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

La convention est conclue pour une durée de 15 ans. A défaut de dénonciation, elle se poursuit tacitement par période identique.

Le versement correspondant aux produits perçus de l'année N aura lieu annuellement au 30 juin de l'année N+1.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer la convention et tous documents s'y rapportant.

Votants : 47

dont pour : 47

dont contre : 0

dont abstentions : 0

OBJET : SYNDICAT MIXTE DU PAID – MODIFICATION DES STATUTS

DELIBERATION N°2021-05-17/093

Rapporteur : M. Philippe RALLU

Le Président du Syndicat mixte pour la promotion et l'aménagement du parc d'activité d'intérêt départemental de Maresché par courrier du 12 avril 2021 sollicite la modification des statuts :

- pour acter du changement de siège du syndicat au 918 rue des Petites Forges Za les Petites Forges à Joué l'Abbé (72380) ;
- pour supprimer l'article 11 relatif à la désignation du payeur du syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide la modification des statuts tels que présentés en annexe et
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 47

dont pour : 47

dont contre : 0

dont abstentions : 0

TOURISME

OBJET : LA VELOBUISSONNIERE – AIRE D'ARRET VELO AU DOMAINE DU GASSEAU

Mme LABRETTE-MENAGER demande si il peut y avoir plusieurs aires d'arrêt sur le territoire de la Communauté de communes.

Oui, cela est possible. Une autre est déjà prévue sur Saint-Léonard-des-Bois et la commune de Fresnay-sur-Sarthe a aussi un projet dans ce domaine.

DELIBERATION N°2021-05-17/094

Rapporteur : M. Philippe RALLU

Sarthe Tourisme a développé 250 km d'itinéraire à vélo entre Loire et Normandie.

Les usagers qui les empruntent sont aussi à la recherche de découvertes, de sites d'intérêt touristique, de services et équipements.

Avec le double objectif de répondre aux ambitions de valorisation d'un site naturel, patrimonial, de tourisme ou de loisirs et de mise à disposition de services adaptés, Sarthe tourisme a défini un concept d'« aires d'arrêt vélo » permettant de réaliser des « haltes buissonnières ».

Le Domaine du Gasseau à Saint-Léonard-des-Bois a été identifié comme aire d'arrêt vélo potentiel et pourrait tirer bénéfice de son développement.

Une aire d'arrêt vélo doit pouvoir rassembler au sein d'un même espace :

- Tables et bancs

- Poubelles
- Stationnement vélo sécurisé
- Point d'eau potable
- Sanitaires
- Zone d'ombrage et/ou protection des intempéries
- Signalétique et éléments de médiation du site d'implantation (panneaux, pupitre, dépliants)
- En option : Station de gonflage en libre-service.

Suite à une visite organisée sur place, il s'avère que le Domaine du Gasseau remplit d'ores et déjà la majeure partie des prérequis à la labellisation ; des préconisations d'aménagement ont été formulées (tables de pique-nique dont une abritée, stationnement vélo, possibilité d'entreposer les vélos dans un espace sécurisé...).

La dépense est estimée à 1720 € ht ou 2 660 € ht avec une station de gonflage en libre-service en option ; une subvention de 25% peut être sollicitée auprès de la Région.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide le projet d'aire d'arrêt vélo de la Vélobuissonnière au Domaine du Gasseau,
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 47

dont pour : 47

dont contre : 0

dont abstentions : 0

OBJET : VENTE ORDINATEUR PORTABLE A DOMINIQUE CHEVALLIER

DELIBERATION N°2021-05-17/095

Rapporteur : M. Philippe RALLU

Mme Dominique CHEVALLIER est une ancienne salariée de la Communauté de Communes qui a fait valoir ses droits à la retraite en octobre 2020. Elle sollicite le rachat de l'ordinateur portable de la CCHSAM qui date de 2013. Celui-ci a coûté 813 € ht à l'époque et est amorti ; sa valeur nette comptable est à 0 € (numéro d'inventaire dans l'actif du budget principal 97.13.19).

Il est proposé de lui vendre cet équipement au prix de 50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise la cession de cet ordinateur portable au prix de 50 €,
- Autorise les écritures de cession,
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant

Votants : 47

dont pour : 47

dont contre : 0

dont abstentions : 0

**OBJET : MODIFICATION MEMBRE CCHSAM AU SEIN CONSEIL ADMINISTRATION OFFICE
TOURISME ALPES MANCELLES**

DELIBERATION N°2021-05-17/096

Rapporteur : M. Philippe RALLU

Vu les statuts communautaires,

Vu les statuts de l'Office de tourisme des Alpes Mancelles,

Vu la délibération n°2020-11-09/133 désignant les membres siégeant au sein du Conseil d'administration de l'Office de Tourisme,

Suite à un courrier de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique adressé à M. Philippe MARTIN,

Vu la candidature de M. Yves LUCAS, membre de la Commission tourisme et développement économique,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Désigne M. Yves LUCAS en remplacement de M. Philippe MARTIN pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'Office de tourisme des Alpes Mancelles,
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 47

dont pour : 47

dont contre : 0

dont abstentions : 0

OBJET : LOCATION GRANDE SALLE EXPOSITION DOMAINE DU GASSEAU

Mme Stéphanie BOUQUET demande des précisions sur les associations concernées.

Il s'agit de celles bénéficiant d'une subvention annuelle ou d'une dotation.

Mme LABRETTE-MENAGER interroge sur la possibilité de louer la salle quelle que soit la période de l'année.

Oui cela est possible mais la CCHSAM sera prioritaire, par exemple pour les expositions (de mi-juin à septembre notamment).

M. Patrick PALMAS demande si les demandes seront accordées en fonction de leur ordre d'arrivée. Oui, cela sera le cas.

M. le Président précise que pour ce qui est des restaurateurs, l'accès sera limité à ceux de Saint-Léonard-des-Bois.

Mme LABRETTE-MENAGER aimerait que l'article spécifique à La Maison du Gasseau soit précisé. Cet article comprend deux choses différentes : la location pour des buffets froids ou la location pour des activités en solution de repli en cas d'intempéries.

Des modifications sont donc apportées dans la rédaction du paragraphe en question.

DELIBERATION N°2021-05-17/097

Rapporteur : M. Philippe MARTIN

M. Philippe RALLU ne prend pas part au débat, ni au vote.

Les règles de location de la grande salle d'exposition du Domaine du Gasseau (bâtiment D - R+1) sont définies de la manière suivante :

- Locations possibles sur réservation, en dehors des utilisations par la Communauté de communes.
- Locations ouvertes aux restaurateurs dont l'entreprise est installée à Saint Léonard des Bois et aux associations partenaires* de la communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles. Toute demande de particulier est exclue.
- Salle louée pour des activités non salissantes et des buffets froids (seules les tables et les chaises disponibles dans la salle pourront être utilisées. Il n'y a pas de point d'eau dans la partie accueil et la grande salle).
- Pour toute location, une caution de 300 € sera exigée.
- Un contrat de location sera établi. Une copie de l'assurance Responsabilité civile du demandeur y sera annexée, ainsi que le règlement intérieur signé des deux parties.
- Location sur réservation uniquement, auprès de Madame la Responsable de la Boutique Café nature du Domaine du Gasseau par mail.

- Possibilité de location pour les utilisations autorisées :
 - à la journée (8h à 21h) au tarif de 80 € TTC,
 - à la ½ journée (11h à 16h ou 17h/21h) au tarif de 40 € TTCavec un forfait chauffage, si besoin, de 50 € TTC par 1/2 journée ou journée complète.
- Possibilité de mise à disposition gratuite pour les associations partenaires* de la Communauté de communes pour leur assemblée générale, dans la limite de 4 heures.
Le ménage est assuré par l'association avant restitution de la salle. En cas de besoin de chauffage, celui-ci sera facturé au prix forfaitaire de 40 € TTC.
- Après validation de la réservation, les clés seront à prendre à la boutique Café nature ou au siège de la communauté de communes selon la date de réservation, aux jours et heures d'ouverture des services. La salle d'exposition sera considérée en bon état à la prise de location.
- Le ménage sera assuré par le locataire avant restitution de la salle. Un état des lieux non contradictoire sera fait par un agent de la Communauté de communes après chaque location.
- De plus, du fait de sa toute proximité, la SARL La Maison du Gasseau aura la possibilité de louer la grande salle pour une durée deux heures maximum au tarif forfaitaire de 6 € TTC, en dehors des utilisations de la Communauté de communes et **en cas de pluie**, sur réservation préalable par mail.

*Associations ayant reçu une subvention ou dotation annuelle de la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Autorise la location de la grande salle d'exposition aux conditions énoncées ci-dessus,
- Délégué au Président la rédaction du règlement intérieur et contrat de location correspondants,
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 47

dont pour : 45

dont contre : 0

dont abstentions : 2

DECHETS

OBJET : ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE MARCHÉ DE TRANSFERT ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Les marchés déchets seront tous renouvelés au 1er janvier 2023.

M. Pascal CHESNEAU se demande si l'utilisation du site de Ségrie pourrait être différente selon le prestataire retenu.

Départ de M. Christophe GODET.

M. le Président précise avoir demandé une différenciation entre les coûts d'exploitation et les coûts du transfert et traitement des déchets.

M. Guy CHAUDEMANDE évoque un sujet important : l'installation à l'étude de panneaux photovoltaïques. Ce projet suppose que plus aucune activité ne soit présente sur le site et qu'il soit clôturé. Cela peut-il avoir une incidence sur l'utilisation du quai de transfert ?

M. CLEMENT indique que le fermier est conscient qu'il peut y avoir une activité sur le site.
Cela reste à éclaircir.

DELIBERATION N°2021-05-17/098

Rapporteur : Mme Lea DUVAL

Le SMIRGEOM, syndicat mixte de réalisation et de gestion pour l'élimination des ordures ménagères, exerçait la compétence « transfert et traitement des ordures ménagères résiduelles » pour le compte des Communautés de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles et Champagne Conlinoise et Pays de Sillé.

Les statuts du SMIRGEOM ont été modifiés par arrêté préfectoral du 15 février 2021 pour ne conserver dans ses compétences que la post exploitation du site et la mise à disposition du quai de transfert et plateformes à compter du 1er octobre 2021.

Le marché de transfert et traitement des OMR actuel porté par le SMIRGEOM arrive à son terme le 30 septembre 2021.

La compétence relative au transfert et traitement des ordures ménagères résiduelles revient donc aux deux Communautés de Communes qui conviennent de s'associer pour conclure un nouveau marché de transfert et traitement à compter du 1er octobre 2021 jusqu'au 31 décembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide l'adhésion au groupement de commande pour la passation d'un marché public relatif au transfert et traitement des ordures ménagères résiduelles ;
- Valide la représentation de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles au sein du groupement de commande et du comité de pilotage par M. Philippe MARTIN et Mme Lea DUVAL en tant que représentants titulaires des élus ; M. Jean-Louis CLEMENT et M. Francis LEPINETTE en tant que représentants suppléants des élus. L'ensemble des représentants (titulaires et suppléants) seront conviés aux différentes réunions, accompagnés, s'ils le souhaitent, d'agents de leur EPCI.
- Valide la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles, représentée par le Président, Philippe MARTIN en tant que coordonnatrice du groupement de commandes ;
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commandes suivant le modèle annexé à la présente et toutes les pièces afférentes à ce dossier ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Président de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

Votants : 46

dont pour : 46

dont contre : 0

dont abstentions : 0

OBJET : DECHETTERIE DE BEAUMONT-SUR-SARTHE - RESEAU UNITAIRE - PASSAGE CANALISATION POUR EAUX PLUVIALES ET ASSAINISSEMENT SOUS UN TERRAIN APPARTENANT A LA COMMUNE - ACTE DE SERVITUDE

Après présentation du projet de délibération, il apparaît nécessaire de préciser que cette servitude sera gratuite et que les frais d'acte seront à la charge de la Communauté de communes.

M. CHESNEAU fait remonter la difficulté pour les usagers de se rendre à la déchetterie de Saint-Ouen-de-Mimbré pendant les travaux de celle de Beaumont-sur-Sarthe.

Il suggère de mettre une benne à disposition.

M. le Président lui explique que cela n'est pas possible ; en premier lieu pour une question de coût, mais aussi parce que la présence d'une benne impliquerait qu'il n'y ait pas de tri.

Il ajoute que beaucoup d'usagers du Nord Est du territoire ont parcouru jusqu'à ce jour un nombre important de kilomètres pour se rendre en déchetterie. Il est nécessaire de patienter, les délais des travaux sont tenus. L'ouverture aura lieu à la date prévue.

DELIBERATION N°2021-05-17/099

Rapporteur : Mme Lea DUVAL

Dans le cadre de la construction de la déchetterie de Beaumont-sur-Sarthe, il devient nécessaire de créer une servitude pour le passage d'une canalisation « eaux pluviales et assainissement » sous un terrain appartenant à la Commune (parcelle AB 169).

La servitude est accordée gracieusement par la Commune ; la Cdc règlera les frais d'acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Confie la réalisation de l'acte de servitude à Me RELANGE, notaire à Beaumont-sur-Sarthe,
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour négocier les termes de cette servitude et signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

Votants : 46

dont pour : 46

dont contre : 0

dont abstentions : 0

OBJET : REOM – EFFACEMENT DE DETTES

DELIBERATION N°2021-05-17/100

Rapporteur : Mme Lea DUVAL

Vu les ordonnances de la commission de surendettement,

Vu les états fournis par le Trésor public,

Mme la vice-Présidente expose que plusieurs contribuables ont fait l'objet d'effacement de dettes concernant la redevance des ordures ménagères.

Le montant des créances à effacer s'élève à ce jour à 1 580.50 €.

Le détail des créances est fourni en pièce jointe de la présente.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve l'effacement des créances d'un montant global de 1 580.50 € par l'émission de mandats au 6542 sur le budget Déchets ;
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 46

dont pour : 46

dont contre : 0

dont abstentions : 0

OBJET : DECISIONS DU PRESIDENT ET DU BUREAU PRISES EN APPLICATION DES DELEGATIONS DU CONSEIL

DELIBERATION N°2021-05-17/101

Rapporteur : M. Philippe MARTIN

M. le Président informe le Conseil communautaire des décisions prises en application des délégations du Conseil au Président et au bureau communautaire par délibérations n°2020-07-15/064 et n°2020-08-31/073 :

Le Conseil communautaire a délégué au

- au Président, pour la durée du mandat,
 - toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de service et de fourniture qui peuvent être passé selon la procédure adaptée en raison de leur montant lorsque les crédits sont prévus au budget et dans la limite de 214 000 euros.

- la fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués et huissiers de justice et experts.
 - la création et modifications des régies comptables nécessaires au financement et au fonctionnement des services communautaires,
 - la fixation des tarifs relatifs au Domaine du Gasseau et à l'espace France services,
 - la signature des conventions avec les déposants de la boutique du Domaine du Gasseau et la détermination des modalités,
 - la fixation des loyers des logements communautaires loués aux particuliers et la signature des baux de location correspondants,
 - la gestion des baux professionnels en cours.
- au bureau communautaire, pour la durée du mandat,
- la détermination des règles d'éligibilité, la sélection et la validation des projets dans le cadre du Contrat Territoires Région (CTR).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :
Prend acte des décisions présentées et répertoriées dans les tableaux ci-annexés

Votants : 46
dont pour : 46
dont contre : 0
dont abstentions : 0

MARCHES TRAVAUX FOURNITURES SERVICES SIGNES EN AVRIL/MAI 2021 - 214 000 € HT REGLEMENT FRAIS HONORAIRES AVOCATS NOTAIRES HUISSIERS EXPERTS DELEGATION DU CONSEIL AU PRESIDENT EN VERTU DE LA DELIBERATION N°2020-07-15/064				
Date de signature	Fournisseurs	Montants HT	Objet	Service
12/04/2021	LACOSTE	1 605,31 €	URNES AVEC COMPTEUR	CCHSAM
12/04/2021	PICHON BRUNO	1 380,00 €	TAILLE DE HAIES AVEC LAMIERS + NETTOYAGE DE LA VOIE VOIE VERTE LES MEE-S-CHERANCE	VOIE VERTE
12/04/2021	ENI	87,96 HT / MWH	ABONNEMENT DECHETTERIE BEAUMONT	DECHETTERIES
12/04/2021	AROM ANTIQUE	65,93 €	TAGETES ACCOMPAGNANTS LE THEME SUR LES TOMATES ET DES ARMOISES	GASSEAU
14/04/2021	TECC FORMATION	812,00 €	MISE EN PLACE PLANS DE ZONES DETECTION SSI EN PORTE VU MURAL + 4 CLEFS DE REARMEMENT + DIFFUSEUR SONORE	HOTEL/RESTAURANT LE GASSEAU
14/04/2021	ROMIER TESNIERE	375,00 €	PLATEFORME 4 MARCHES HAUTEUR DE TRAVAIL 2,90M	SERVICE TECHNIQUE
14/04/2021	SUEZ	1 125,12 €	REMPACEMENT ET MISE EN PLACE MONOFLUX COMMUNE BETHON	DECHETS
14/04/2021	MPO FENETRES	46 182 €	REMPACEMENT MOTEURS VOLET ROULANT + TABLIER PVC GRIS 60 LAMES	ESPACE FRANCE SERVICE
19/04/2021	BD DEVELOPPEMENT COVARA	2 180,00 €	GRILLE CAILLEBOTIS INOX	PISCINE
19/04/2021	DIRECT SIGNALÉTIQUE	357,00 €	PANNEAUX POINT D'EAU INCENDIE	GASSEAU
21/04/2021	ORANGE BUSINESS SERVICES	24,00 €	ANNULE ABONNEMENT MENSUEL INTERNET AGENT DAVID BRIARD	SERVICE TECHNIQUE
21/04/2021	ALGALIMENT	220,00 €	COSSES DE SARRASIN	GASSEAU
22/04/2021	AGEC	37 403,00 €	CONTENEURS DE STOCKAGE DE DECHETS DANGEREUX / ETAGERE / ... DECHETTERIE BEAUMONT SUR SARTHE	DECHETTERIES
22/04/2021	KOKOPELLI	25,67 €	TAGETE LA RIBERA + NEMATOCIDE	GASSEAU
23/04/2021	EURQMASTER	464,80 €	1 PNEU CAMION DAF	VEHICULE CCHSAM
	AXIANS	89,00 €	AJOUT D'UNE RAM PC	EMDT
27/04/2021	BUREAU VALLEE	73,89 €	AIMANTS + CORRECTEURS	CCHSAM
27/04/2021	CADRES BLANCS	10 473,00 €	AFFICHAGE GASSEAU LE MANS / ALENCON BDC AVEC NOUVELLES DATES	GASSEAU
27/04/2021	DIAGONORM	329,17 €	DIAG IMMO AMIANTE + CREP + ELECTRICITE + ERP : ETAT DES RISQUES	HOTEL/RESTAURANT LE GASSEAU
27/04/2021	GUILLEMINET GEOMETRES	860,00 €	DIVISION/BORNAGE PARCELLE CADASTREE SECTION ZS N°158 MARESCHE	CCHSAM
28/04/2021	ORANGE BUSINESS SERVICES	24,00 €	ABONNEMENT MENSUEL INTERNET AGENT DAVID BRIARD	SERVICE TECHNIQUE
28/04/2021	GETUDES SARL	5700,00 € 800,00 €	PRESTATIONS MISSION ASSISTANCE MARCHÉ SPANC PRESTATION FORFAITAIRE PRESTATION EN TRANCHE CONDITIONNELLE	SPANC
29/04/2021	ACCESSIT	198,00 €	REMPACEMENT PANNEAU ENTREE GASSEAU	GASSEAU
29/04/2021	AXIANS	2 199,54 €	PC PORTABLE IB + SMP + 4 SACOCHES ET 1 LICENCE OFFICIELLE	CCHSAM
30/04/2021	ORNE HEBDO	81,80 €	ABONNEMENT ORNE HEBDO PAPIER ET NUMERIQUE	CCHSAM
04/05/2021	JPG	1 099,39 €	AMENAGEMENT BUREAU URGENCE ARMOIRS / BUREAU / CORBEILLE / ...	CDS FYE
05/05/2021	LCP	2 827,05 €	FOURNITURES + POSE PORTE ENTREE LOGEMENT ST GEORGES LE GAULTIER	LOGEMENTS COMMUNAUTAIRES
05/05/2021	GLINCHE AUTOMOBILES	14 227,63 €	VEHICULE OPEL COMBO CARGO	DECHETTERIE
06/05/2021	DEVISU	284,00 €	2000 DEPLIANTS A4 DEUX PLS RECTO VERSO EN COULEURS TRYPTIQUE VOIE VERTE CHERANCE 2021	VOIE VERTE
07/05/2021	OGER ENERGIES ELECTRICITE	750,00 €	ALIMENTATION PORTE AUTOMATIQUE DANS LE SAS DE L'ENTREE PRINCIPALE	MSP FYE
10/05/2021	AROM ANTIQUE	109,08 €	COMPLEMENT DES COLLECTIONS DU JARDIN	GASSEAU
11/05/2021	APICEM	67,50 €	ABONNEMENT SYSTEME APICRYPT 07/2021 AU 07/2022 CLEFS CHIFFREMENT APICRYPT et signature sur def USB	CDS FRESNAY
12/05/2021	CASAL SPORT	525,84 €	POTEAUX ALU MATCH PRO VOLLEY	GYMNASSE FRESNAY
12/05/2021	ATELIER DE LA CLEF D'IVOIRE	440,00 € TTC	5 ACCORDS DE PIANOS QUIR SITE DE FRESNAY / ANCIENNES / BEAUMONT	EMDT

ARRETES DE CREATION/MODIFICATIONS DES REGIES ET FIXATION DES TARIFS DOMAINE DU GASSEAU ET ESPACE France SERVICES DELEGATION DU CONSEIL AU PRESIDENT EN VERTU DE LA DELIBERATION N° 2020-08-31/073			
Date	Objet		
15/04/2021	SUPPRESSION REGIE ESPACES France SERVICES		
10/05/2021	MODIFICATION REGIE RECETTES PISCINE FRESNAY-SUR-SARTHE		
10/05/2021	MODIFICATION REGIE RECETTES PISCINE BEAUMONT-SUR-SARTHE		
10/05/2021	CREATION REGIE AVANCES ET RECETTES PROLONGEE AUPRES ECOLE MUSIQUE DANSE THEATRE		
CONVENTIONS REGIE GASSEAU DEPOSANTS BOUTIQUE CAFE NATURE DELEGATION DU CONSEIL AU PRESIDENT EN VERTU DE LA DELIBERATION N° 2020-08-31/073			
Date	Signataire	Montant	Objet
FIXATION DES LOYERS ET SIGNATURE DES CONTRATS DE LOCATION DES LOGEMENTS DES PARTICULIERS DELEGATION DU CONSEIL AU PRESIDENT EN VERTU DE LA DELIBERATION N° 2020-08-31/073			
Date	Signataire	Montant	Objet
04/05/2021	JOURDAIN NADIA	435.62 €/MOIS	LOCATION T4 A ASSE-LE-BOISNE
GESTION DES BAUX PROFESSIONNELS EN COURS DELEGATION DU CONSEIL AU PRESIDENT EN VERTU DE LA DELIBERATION N° 2020-08-31/073			
Date	Signataire	Montant éventuel	Objet
30/04/2021	LEBOUIL Adrien	420 € HT/MOIS	AVENANT 1 PROLONGATION UN AN BAIL PRECAIRE LOCAUX SITE BASSESSE
CONTRAT TERRITOIRES REGION DELEGATION DU CONSEIL AU BUREAU EN VERTU DE LA DELIBERATION N° 2020-08-31/073			
Date bureau	Objet		

QUESTIONS ORALES ET INFORMATIONS DIVERSES

- Informations Elections Cantonales et Régionales de juin 2021 :

- Cantonales :
 - Retrait des bulletins de vote en mairie de Sillé-le-Guillaume. Mme LABRETTE-MENAGER propose de se regrouper pour s'y rendre afin de limiter les trajets.
 - Dépôts des résultats à Sillé-le-Guillaume.
- Régionales :
 - Livraison des bulletins de vote à chaque commune par Colissimo.
 - Dépôts des résultats en Préfecture ou sous-Préfecture.

M. GOYER-THIERRY se propose de collecter les résultats des deux élections et d'en assurer le dépôt. Il patientera jusqu'à 21h en mairie de Fresnay-sur-Sarthe.

- Projet d'usine de méthanisation :

M. CHESNEAU demande si la CCHSAM a reçu le courrier de la SAS FONTAINE AGRIGAZ.

M. le Président lui répond par l'affirmative et ajoute qu'il a été présenté en bureau.

Les porteurs du projet sollicitaient une aide financière supplémentaire étant donné que l'étude de sol a révélé un sol instable nécessitant un surcoût de travaux.

Les membres du bureau n'ont pas souhaité donner une suite favorable pour les raisons suivantes :

- Le prix de vente des terrains est fixé à 5€ HT/m² sur les zones d'activités ; cela ne couvre pas les dépenses de viabilisation. Sur la ZA de Rouessé-Fontaine, le déficit se porte à environ 197 500 €.
- Le prix de vente a été baissé à 4€ HT/m² pour ce projet.
- Du fait de la présence d'une zone humide ; une aide a été accordée par la vente d'une parcelle supplémentaire au prix symbolique de 15€.
- La SAS a obtenu des subventions du CD72 et de la Région.
- Les méthaniseurs ne sont pas forcément toujours acceptés par les Cdc, dans le cas présent, le projet a été bien accueilli.

Il est rappelé que 23 entrepreneurs s'inscrivent dans ce projet et que l'enquête publique commencera vers la mi-juin.

La séance est levée à 21h50.

Numéros d'ordre des délibérations prises :

2021-05-17/086

2021-05-17/087

2021-05-17/088
2021-05-17/089
2021-05-17/090
2021-05-17/091
2021-05-17/092
2021-05-17/093
2021-05-17/094
2021-05-17/095
2021-05-17/096
2021-05-17/097
2021-05-17/098
2021-05-17/099
2021-05-17/100
2021-05-17/101

Fait à Fresnay-sur-Sarthe, le 01 Juin 2021.
Le secrétaire de séance, M. Frédéric COSSON.